

de la chasse concernant l'utilisation des excédents de populations d'espèces sauvages.

Des études biologiques sont effectuées sur les espèces de gibier afin de déterminer l'état des populations. On s'occupe tout particulièrement de la protection des animaux suivants et de leur habitat: l'original, le cerf de Virginie, l'ours noir, le castor, le rat musqué et la bécasse. L'un des facteurs qui limitent les populations de gros gibier au Nouveau-Brunswick est la rigueur et la longueur de l'hiver. Les programmes de recherche et d'aménagement visant à intégrer les méthodes d'exploitation forestière et les besoins du cerf en matière d'habitat demeureront le principal élément de l'activité dans ce domaine. Une zone d'étude d'un million d'acres (404 686 ha) sur les terres de la Couronne a été désignée dans la région de Bathurst en 1974 en vue d'évaluer le concept de «l'utilisation multiple». L'aménagement de la faune, des pêches, des forêts et des loisirs sera intégré en vue d'une exploitation optimale des ressources renouvelables.

Une Association de trappeurs du Nouveau-Brunswick, appuyée par la Direction des pêches et de la faune, a été mise sur pied en 1974 pour tenter d'améliorer la qualité des peaux brutes. Les premiers objectifs de l'Association comprennent l'engagement personnel des trappeurs résidents à pratiquer une utilisation et un aménagement rationnels des ressources de la province en fourrures. Étant donné la demande actuelle de fourrures à poils longs comme celles du lynx roux, du renard et du pékan, les trappeurs se sont détournés dans une certaine mesure du castor, de la loutre, du vison et du rat musqué.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. Les pêcheurs de saumon de l'Atlantique ont pêché à la ligne pendant 82,358 jours en moyenne et ont pris 33,303 saumons par an, y compris les saumons de premier retour, au cours de la période 1969-72. Le réseau de la rivière Miramichi figure pour une proportion de 82% (27,509). Toutefois, on observe au Nouveau-Brunswick un nombre plus considérable de jours-pêcheurs et une prise plus abondante chez les pêcheurs de truite mouchetée. En 1970, 1,017,000 jours-pêcheurs ont été consacrés à la pêche sportive en eau douce, y compris à la pêche à la truite et au saumon de l'Atlantique. Le saumon de l'Atlantique ne représentait que 8.5% de ce total.

Québec. L'aménagement et la protection de la faune au Québec relèvent de la Direction de la chasse et de la pêche du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La Direction, régie par la Loi de la conservation de la faune, qui est le fondement légal pour la protection des espèces de poissons et d'animaux sauvages de la province, comprend cinq services. Le Service de l'aménagement de la faune est chargé de l'aménagement de toute la faune, et particulièrement des espèces qui présentent un intérêt pour les chasseurs et les pêcheurs. Des biologistes sont affectés à neuf districts et leur travail comprend la collecte de données sur les populations animales et leur habitat. Le Service de la recherche biologique effectue des travaux visant à améliorer les connaissances de base sur les poissons et la faune en vue d'aider les responsables de l'aménagement. Le Service des stations piscicoles exploite sept stations piscicoles, inspecte les établissements piscicoles commerciaux et contrôle les importations d'œufs et de salmonidés. Le Service de la conservation se charge de faire appliquer les règlements de pêche et de chasse, et d'informer le public de leur ampleur et de leur importance. Enfin, le Service de location des droits de chasse et de pêche traite avec les fournisseurs et les clubs privés.

Ontario. L'aménagement de la faune en Ontario relève de la Division des pêches et de la faune du ministère des Ressources naturelles. Cette Division a pour objectifs d'assurer et d'encourager le développement constant des possibilités économiques et récréatives et d'amener la population à mieux comprendre les principes écologiques pertinents. Au sein de la Division, le Secteur de la faune est chargé de l'aménagement de la faune. Les fonctions d'aménagement sont réparties entre le bureau central, huit bureaux régionaux et 49 bureaux de district.